



Déclaration FSU CHS CTA 29 mai

Ce CHS CTA se tient bien après la réouverture partielle des écoles primaires et maternelles et des collèges. Le bilan présenté en CTA de cette première étape n'est pas glorieux. Même si le nombre de classes, d'écoles et de collèges ouverts semble important, la présence des élèves en primaire reste très faible. En collège, cela semble être du même ordre, au maximum 25% des élèves attendus sont présents.

Malgré une communication massive du gouvernement, cette reprise n'a pas convaincu les parents, qui, dans leur majorité ont refusé d'envoyer leurs enfants à l'école. Laisser aux parents le « choix » de renvoyer leur enfant à l'école n'est pas un signal encourageant ni rassurant sur la sécurité sanitaire dans les écoles et collèges et jette un trouble sur le principe de scolarité obligatoire. Par ailleurs, édicter des règles draconiennes pour le déconfinement des adultes (port du masque obligatoire, distanciation physique, ...), tout en maintenant la fermeture des lieux publics, etc. apparaît comme contradictoire avec la réalité du fonctionnement d'une école ou d'un collège !

Dans ce contexte, où les enfants les plus éloignés du système scolaire ne sont pas nécessairement ceux qui sont présents dans les écoles, et malgré l'investissement des enseignants, peut-on espérer « que les élèves maîtrisent les connaissances nécessaires à la poursuite d'études dans la classe supérieure et ainsi lutter efficacement contre le risque de décrochage » comme l'affirme la circulaire du 5 mai 2020 ?

D'ores et déjà un premier bilan peut être tiré de l'ouverture des écoles primaires et maternelles. Malgré l'investissement de tous les personnels dans les écoles de nombreux dysfonctionnements sont apparus, heureusement rapidement atténués par la réactivité des enseignants, personnels techniques et administratifs.

Dans ce contexte où l'inquiétude demeure et où le travail en présentiel se complexifie grandement du fait de toutes les procédures sanitaires, les enseignants ressentent une grande fatigue pour mener à bien leur enseignement. En effet, les mesures barrières et les protocoles nécessaires entravent la relation pédagogique. Le peu d'élèves présents conduit certains enseignants à mener de front enseignement présentiel et distanciel, sous la pression de certains chefs d'établissement. La FSU exige que les enseignants assurant un enseignement en présentiel pour certains niveaux n'aient pas à doubler cet enseignement par du distanciel pour ces mêmes niveaux. De plus, elle demande aux services académiques d'être très vigilants sur l'état de santé de tous les personnels, de s'adresser en ce sens aux chefs d'établissement, de ne pas oublier les plus précaires (AED, AESH, enseignants...).

A la veille de la réouverture progressive des lycées et d'un accueil des élèves de tous niveaux en école et collège, la FSU rappelle que la priorité doit rester la santé et la sécurité des élèves et de tous les personnels et donc a minima le respect des protocoles, dont nous dénonçons l'insuffisance dans certains domaines. C'est pourquoi, il serait regrettable que les problèmes qui ont accompagné l'ouverture des écoles et collèges se reproduisent pour l'ouverture partielle des lycées dans quelques jours : pressions sur les enseignants, manque de matériel de protection pour tous les personnels, locaux non désinfectés... Nous demandons que les ASA pour garde d'enfant(s) soient prolongées jusqu'à la fin de l'année scolaire, que les personnels en service partagé ne soient pas contraints de se déplacer d'un établissement à un autre, afin d'éviter toute propagation de virus. Cette fin d'année scolaire ne peut raisonnablement pas être encore considérée comme une période éducative en termes d'apprentissages, la présence des enseignants étant nécessaire pour accompagner les élèves dans un retour vers la scolarité, sans objectif de programme. Il importe néanmoins de respecter les VS des enseignants du second degré et des classes qu'ils ont en charge dans cette période, de même que pour les AESH qui ne doivent pas voir les EDT et accompagnements bouleversés.

Il est indispensable que les personnels reçoivent une information sur les mesures à prendre en cas de covid19 déclaré dans leur établissement. Cela génère de grandes inquiétudes et est propice à toutes les rumeurs. Aussi, la FSU exige que le protocole covid 19 soit porté à la connaissance de tous les personnels, et que toute contamination d'un élève, d'un membre de sa famille ou d'un personnel de l'établissement soit immédiatement porté à la connaissance de la communauté éducative. Il y va de la crédibilité et de la confiance envers l'institution. La gestion pour le moins obscure de la fermeture du collège de Varennes sur Allier pour un cas de Covid19 rend cette exigence d'autant plus forte. L'absence de transparence envers les personnels de cet établissement, alors que la hiérarchie était informée est inacceptable ! la FSU exige que tous les élèves et personnels soient testés dans les plus brefs délais. Nous rappelons notre exigence de tests préalable à toute réouverture des établissements.

De plus, la responsabilité pénale des personnels ne saurait être engagée en cas d'infection par le covid19 dans leur établissement. Le ministère doit prendre toutes les dispositions pour que cette protection soit effective.

Dans cette période, les CHSCT ont montré toute leur importance pour exiger les mesures de protection sanitaires indispensables à une reprise en sécurité des personnels, pour faire respecter les obligations légales de l'Education nationale en alertant par exemple sur les dysfonctionnements en matière sanitaire dans les établissements. Ce sont des instances de contrôle et d'alerte qui garantissent la protection de la santé physique et mentale et la sécurité des personnels. C'est pourquoi la FSU demande le retrait de la loi Fonction Publique qui entérine la disparition de cette instance ainsi que l'affaiblissement du rôle des CAP, deux instances essentielles pour la protection des personnels et la défense de leurs intérêts individuels et collectifs.

Pour la FSU, le gouvernement doit saisir l'opportunité de cette nouvelle période « qui ne sera plus comme avant » selon les propos du président de la République pour renoncer à ses contre réformes dont celle sur les retraites.

La Fonction Publique doit être réhabilitée, dotée de moyens à la hauteur de ses missions, les personnels respectés et revalorisés, et les instances de gestion paritaire restaurées.